

## DECLARATION DES REPRESENTANTS DES EXECUTIFS REGIONAUX

Les Représentants des Exécutifs Régionaux des Açores - Canaries - Guadeloupe - Guyane - Madère - Martinique - et Réunion, réunis à Strasbourg le 16 mars 1995.

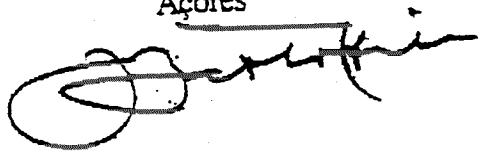
- 1 - Expriment leurs remerciements au Ministre des DOM-TOM et au Gouvernement français pour l'organisation des Journées d'Etudes sur l'ultrapériphéricité
- 2 - Expriment leurs remerciements à la Commission européenne pour le soutien qu'elle a apporté à cette manifestation.
- 3 - Souhaitent que l'initiative de la Présidence française soit confirmée lors du Conseil de Cannes et soit relayée par la prochaine Présidence Espagnole de l'Union.
- 4 - Se félicitent que la tenue de ces Journées d'Etudes vienne conforter la démarche de leurs Régions, entreprise depuis la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes de Saint Malo (1993), démarche qui se poursuivra à l'occasion de la prochaine Commission des Iles en Guadeloupe à la fin de ce mois.
- 5 - Considèrent d'un grand intérêt les conclusions de ces Journées d'Etudes qui font apparaître une convergence des analyses faites aux différents niveaux de responsabilité des institutions qui ont en charge l'ultrapériphérie, notamment sur les points suivants :
  - a- Le caractère unique, au sein de l'Union, des sept Régions ultrapériphériques qui sont les seules régions de l'Union répondant à la fois à des critères géographiques précis (grand éloignement du Continent, Isolement ou/et Insularité, Environnement international particulier ...), et à un retard de développement important par rapport à la moyenne communautaire, retard aggravé par la constance et le cumul des handicaps qui les frappent.
  - b- L'impérieuse nécessité d'obtenir à l'occasion de la Conférence Intergouvernementale de 1996 des garanties juridiques qui permettent à l'Union de prendre toutes les mesures de compensation, et d'adaptation nécessaires à la prise en compte de nos réalités et spécificités régionales en vue du rattrapage prévu dans la Déclaration N°26 du Traité de Maastricht, conformément à l'objectif de cohésion économique et sociale.

c- La volonté d'attendre cet objectif d'une part par un développement du partenariat entre les instances communautaires, nationales, et régionales et d'autre part par la poursuite de la coopération interrégionale.

Les représentants des Exécutifs régionaux demandent que leurs collectivités soient préalablement consultées sur les propositions que pourront faire leurs instances nationales, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale de 1996.

Fait à Strasbourg le 16 mars 1995.

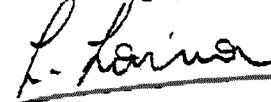
Açores



Canaries

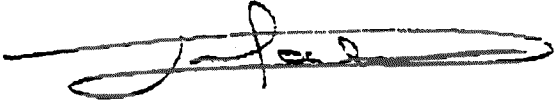


Guadeloupe

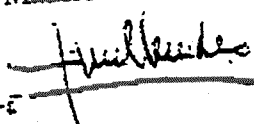


Guyane

Jean Claude LA FONTAINE

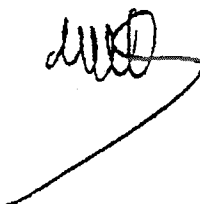


Madère



Martinique

Emile CAPGAS



Réunion

Jean-Yves Dalleau  
Vice Président

**Annexe : Proposition d'une nouvelle base juridique sur la relation des régions  
ultrapériphériques à l'Union européenne adoptée lors des journées d'études de  
Strasbourg (mars 1995)**

*«Les dispositions du Traité instituant la Communauté européenne et du droit dérivé s'appliquent aux régions ultrapériphériques (départements français d'outre-mer, Açores et Madère et îles Canaries) ; toutefois, pour tenir compte des réalités et des spécificités de ces régions, le Conseil adopte des mesures particulières en leur faveur, sur proposition de la Commission et selon la procédure prévue à l'article 189 B, dans la mesure et aussi longtemps qu'il existe un besoin objectif de prendre de telles dispositions. Celles-ci doivent viser, notamment, à permettre à ces régions de rattraper le niveau économique et social moyen de l'Union européenne. Les dispositions du droit dérivé, relatives aux régions ultrapériphériques, actuellement en vigueur, restent d'application.»*